

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 JANVIER 2016**

Le quinze janvier deux mil seize, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du huit janvier deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Louis BAUSSAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 8 décembre 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : COMMERCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancée de la reprise du commerce, il leur annonce que les acquéreurs intéressés se sont désistés avant les vacances de Noël. Au niveau du suivi des demandes de subventions, il informe les conseillers que le Conseil Départemental a bien pris en compte notre demande d'aide de l'achat du commerce de la commune (cette partie représente 59 % de l'acquisition). D'autre part, Monsieur le Maire a rencontré le notaire, Maître Adamy, le 4 janvier 2016 avec M et Mme Renou, celui-ci a confirmé qu'il serait en mesure de fournir un compromis de vente (délai une semaine) afin de constituer le dossier avec le Conseil départemental et la CCI. Concernant les aides pour ce projet, la commune est en attente d'une réponse de Mme Karamanli au niveau de la somme exacte allouée à la commune sur la partie travaux du commerce. Monsieur le Maire informe les conseillers que les portes du commerce ne sont pas aux normes avec l'accessibilité des commerces (75 cm au lieu de 78 cm de largeur de passage utile minimale, norme exigibles depuis 10 ans), après renseignements auprès des services de l'Etat, aucune dérogation ne sera acceptée. En conséquence, il va rencontrer M Deeschoolmester le 18 janvier 2016 afin d'évaluer le coût de ces travaux. Pour finir, Monsieur le Maire informe les conseillers que M et Mme Renou ont des pistes pour la reprise de leur commerce.

2^{ème} OBJET : REFLEXION SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une réflexion concernant des projets d'investissements à inscrire au budget primitif 2016 afin de les prendre en considération lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera voté au prochain conseil municipal en février prochain.

Après avoir énuméré quelques propositions d'achats, le conseil municipal prend acte de cette information.

3^{ème} OBJET : REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de locations de la salle Hélène Bertaux en 2015 :

- . 1 journée avec cuisine et vaisselle : 205 €
- . 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 €
- . Vin d'honneur : 70 €
- . Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €
- . Forfait déchets : 10 € dans le cas de locations à des particuliers s'ajoutera au tarif de la location et qui s'appliquera également aux associations en cas d'organisation d'un repas.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2015 présentés ci-dessus pour l'année 2016.
Après en avoir délibéré, 12 pour et 1 abstention, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir les tarifs de location de la salle Hélène Bertaux présentés ci-dessus pour l'année 2016.

4^{ème} OBJET : REVISION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le montant de la participation à l'assainissement collectif en 2015 : la construction nouvelle est de 800 € et la construction existante est de 400 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2015 présentés ci-dessus pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, 12 pour et 1 abstention, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir la participation à l'assainissement collectif présentée ci-dessus pour l'année 2016.

5^{ème} OBJET : REVISIONS DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le tarif des concessions funéraires 2015 :

	Tarif 2015	Partie reversée au Budget communal	Partie reversée au Budget CCAS
Concession funéraire de 2 m ² (cinquantenaire)	180 €	120 €	60 €
Concession cinéraire (cinquantenaire)	130 €	85 €	45 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2015 présentés ci-dessus pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, 12 pour et 1 abstention, le conseil municipal décide à la majorité de maintenir le tarif des concessions funéraires présentées ci-dessus pour l'année 2016.

6^{ème} OBJET : REVISIONS DES LOYERS ET CHARGES 2 LOGEMENTS COMMUNAUX 6 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe que l'indice de référence des loyers de l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2015 est 125,28 soit une diminution de 0,01%. Il rappelle le montant du loyer et des charges 2015 de Mme Liberge et M Launay :

Mme Liberge Elisabeth	Révision au 1/02/2015
	Loyer 278 €
	Charges 134 €
M Launay Christophe	Loyer au 15/03/2015
	Loyer 293 €
	Charges 69 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers et charges 2015 présentés ci-dessus pour l'année 2016.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les loyers et charges 2015 de Mme Liberge et M Launay pour l'année 2016.

7^{ème} OBJET : DEMANDE ACHAT TERRAIN RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que M et Mme Dugast, propriétaires de la maison située au 8 rue de la gare, souhaiteraient acquérir une partie du terrain situé à côté de leur maison (section A parcelle 371 propriété de commune) afin de construire un garage. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident, par manque d'informations, d'ajourner ce sujet à la prochaine réunion de conseil municipal.

8^{ème} OBJET : CONVENTION SATESE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental propose à la commune le renouvellement de la convention d'assistance technique pour la gestion de l'assainissement collectif dite SATESE pour une durée de 3 ans (2016 - 2018). Les coûts s'élèvent à 1,70 € TTC par habitant pour 2016 et compte tenu de l'aide de l'agence de l'eau au Conseil départemental, le tarif pour les collectivités est établi à 0,40 € TTC par habitant pour 2016 et il sera indexé par la variation de l'inflation en 2017 et 2018.

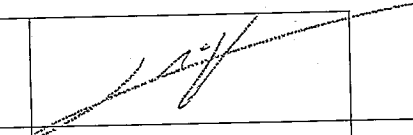
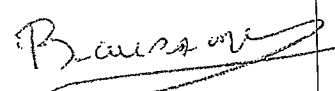
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident de renouveler la convention SATESE pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer cette convention.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Point travaux** : le radar pédagogique a été installé route de Thorigné sur Dué, quelques lampadaires défectueux vont être remplacés vers la mi-janvier.
- **Panneau publicitaire** : Monsieur le Maire rappelle qu'il reste deux terrains à vendre rue des Fleurs, il propose aux conseillers qu'un panneau d'affichage soit réalisé afin de faire la promotion de ces terrains à construire. Catherine Croteau présente aux conseillers quelques ébauches du futur panneau publicitaire.
- **Bulletin communal** : Sandrine Weinhard, conseillère municipale, est en charge de la réalisation du bulletin communal, celui-ci sera imprimé chez Numériscann à St Pavace et distribué par les conseillers municipaux la dernière semaine de janvier. Monsieur le Maire remercie Sandrine Weinhard pour son travail personnel fourni dans la préparation de ce bulletin.
- **Comité des fêtes** : l'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 20h30 à la salle Hélène Bertaux.
- **Association Soleil en livres** : Mme Suzanne CARREAU, Présidente de l'association Soleil en livres, a adressé un courrier de remerciement à l'assemblée municipale pour son soutien financier lors de l'animation contée le 20 décembre 2015.
- **Ecole Gustave Billard** : Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Nathalie TOREAU a été nommée Directrice de l'école par l'Education Nationale à compter de janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN Secrétaire de séance		Cyrille PELLETIER	